



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq septembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 18 septembre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

### Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Lionel GAYSSOT, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

### Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN.  
Messieurs Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jean-Michel GUITTARD, Joël RIES, Thierry ROQUE, Pierre-Jean ROUGEOT.

Délégués suppléants : Messieurs Jean-Baptiste GELY représentant M. Joël RIES  
Alain MALRIC.

M. Pierre-Jean ROUGEOT donne procuration à Mme Catherine FIS  
M. Jean BLANQUEFORT donne procuration à M. Gérard NICOLAS

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

### **176-2023 : Compte rendu des décisions du Président**

*Le PRESIDENT de la Communauté de Communes les Avant-Monts,*

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-10, L2 122-22 et L2 122-23,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°078-2020 du 27 juillet 2020 donnant délégation de signature au Président,

081-2023 Intégration des données aléas feu de forêt DDTM 34

VU la nécessité de procéder à une mise à jour en intégrant les nouvelles données de la DDTM de l'Hérault relatives aux aléas feu de forêt,

VU le devis du prestataire INETUM SOFTWARE en date du 29/06/2023 d'un montant de 648,00 € TTC.

DECIDE de valider le devis de INETUM SOFTWARE sise 1 rue Champeau BP 700 22 – 21801 QUETIGNY Cedex du 05.01.2023 d'un montant de 648,00 € TTC.

082-2023 Etude thermique Bâtiment Maison France Services

Vu le projet de rénovation énergétique de la Maison France Services à Murviel Lés Béziers qui consiste à remplacer l'éclairage traditionnel par un éclairage LED et à installer une toiture photovoltaïque,

Compte tenu de la nécessité de fournir une étude thermique pour la demande de subvention Fonds vert auprès de l'Etat ;

VU la proposition du bureau d'étude ECO HABITAT CONCEPT domicilié 4 bis chemin des Horts à Hérépian – 34 600 pour la réalisation d'une étude thermique dans le cadre du projet de rénovation énergétique de la Maison France Services qui s'élève à 1 200€HT

DECIDE de valider le devis du bureau d'étude ECO HABITAT CONCEPT domicilié 4 bis chemin des Horts à Hérépian – 34 600 -siret n° 843 999 236 00014 pour la réalisation d'une étude thermique dans le cadre du projet de rénovation énergétique de la Maison France Services à Murviel Lés Béziers qui s'élève à 1 200€HT

083-2023 OT - Animation Fascinant Week-end

Considérant le programme des Fascinants Week-end prévus du 19 au 22 octobre 2023 en partenariat avec le Pays Haut Languedoc et Vignobles et les Offices de tourisme de la destination Minervois, Saint-Chinian Faugères en Languedoc,

VU la proposition du Domaine Saint-Pierre de Serjac, labellisé « Vignobles et Découvertes », pour la dégustation des vins scénarisée de l'animation oenotouristique programmée le Samedi 21 octobre 2023,

VU l'avis du Conseil d'exploitation en date du 22 février 2023,

DECIDE de valider le devis n°20230630 du 30 Juin 2023 émanant du Domaine de Serjac / SAS DD Services Co, sis, LE FORUM 16-18 avenue de la voie Domitienne – 34500 BEZIERS – SIRET 53083357300047 – d'un montant de 522,73 € HT soit 600 € TTC (TVA à 10 et 20 %) pour l'animation oenotouristique prévue le 21 Octobre 2023 à 18h30 comprenant 3 vins du Domaine accordés avec mets (charcuterie et fromage),

084-2023 Achat d'une Meuleuse sans fil - Service tourisme

VU la nécessité d'acquérir une meuleuse sans fil pour le balisage des sentiers de randonnée,

VU la consultation effectuée,

VU le devis le mieux disant établi par la société LEGALLAIS sise 7 rue d'Atalante 14 200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR d'un montant de 339,00 € HT soit 406,80 € TTC,

DECIDE de valider le devis de la société LEGALLAIS sise 7 rue d'Atalante 14 200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR – SIRET 563 820 489 00182 – d'un montant de 339,00 € HT soit 406,80 € TTC,

#### 085-2023 Contrôle des sites d'escalade de la CCAM

VU la nécessité de faire contrôler annuellement les sites d'escalade de Vailhan (Rocher de Castel Viel) et de Causses-et-Veyran (Falaise du Landeyran) accueillant du public,

VU le partenariat avec le Département de l'Hérault et le Comité Départemental de la Montagne et de l'Escalade,

VU le devis établi par le Comité Départemental de la Montagne et de l'Escalade de l'Hérault sis Maison Départementale des Sports, ZAC Pierres Vives, Esplanade de l'Egalité, 34086 MONTPELLIER CEDEX 4, d'un montant de 500 € TTC, comprenant le contrôle de l'intégralité des sites (parking, accès, voies) et la mise à jour du cahier de suivi et du registre.

DECIDE de valider le devis du Comité Départemental de la Montagne et de l'Escalade de l'Hérault sis Maison Départementale des Sports, ZAC Pierres Vives, Esplanade de l'Egalité, 34086 MONTPELLIER CEDEX 4, d'un montant de 500 € TTC, pour la prestation de contrôle annuel des sites d'escalade de Vailhan (Rocher de Castel Viel) et de Causses-et-Veyran (Falaise du Landeyran) accueillant du public,

#### 086-2023 Prestation ECOFINANCES - CVAE 2022

VU la convention d'accompagnement à la fiscalité locale pour les locaux affectés aux activités économiques grévés de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), prévoyant de rémunérer l'entreprise Ecofinance sur la base des augmentations ou régularisations des ressources constatées sur signalements effectués à partir de ses préconisations, avec des honoraires hors taxes, égaux à 45% de l'augmentation de ressources constatée,

VU la loi de finances pour 2023 qui acte la suppression progressive de la CVAE entre 2023 et 2024, la compensation aux collectivités devant être assurée par une fraction de la TVA,

Considérant l'absence de communication par l'Etat aux EPCI du fichier CVAE 2023 (sur les encaissements 2022), l'application de la convention suscitée devenant impossible, du fait du calcul de la rémunération sur l'augmentation de ressources constatée après analyse.

Considérant le travail réalisé par Ecofinance permettant de régulariser la somme de 1 793 € sur les exercices 2020 et 2021,

DECIDE de rémunérer la SARL Ecofinance sise 5 Av. Albert Durand – Aéroport Bât. 5 – 31 700 BLAGNAC - au réel selon l'augmentation de ressources sur 2020 et 2021 à hauteur de 45%, soit un montant de 806,85 € HT soit 968,22 € TTC, pour la prestation d'accompagnement permettant de régulariser la perception de la CVAE.

087-2023 Prestation Thermicien atelier eau Murviel

Vu le marché de maîtrise d'œuvre conclu avec l'architecte Olivier Canal pour l'extension de l'atelier de l'eau à Murviel Lés Béziers

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à un thermicien pour le dépôt du permis de construire afin de réaliser la notice R2020 et l'étude thermique,

Vu le devis le moins disant présenté par le bureau d'étude Docteur Houses domicilié 4 chemin de la Fount à Murviel Lés Béziers -siret 80826051700012- pour un montant de 350.00€HT-420.00€TTC

DECIDE de valider la proposition présentée par le bureau d'étude Docteur Houses domicilié 4 chemin de la Fount à Murviel Lés Béziers -siret 80826051700012- pour un montant de 350.00€HT-420.00€TTC

088-2023 Fabrication et livraison du panneau d'escalade de Vailhan

VU la nécessité d'informer le public sur la pratique de l'escalade au Rocher de Castel Viel à Vailhan in situ,

VU la consultation lancée le 27 Juin pour la fabrication et la livraison d'un panneau composite d'extérieur avec supports bois, impression quadri simple verso, dimensions 800 x 800 mm, élaboré selon les préconisations et sujétions techniques de la charte graphique des sites d'escalade du Département de l'Hérault,

Considérant que la pose sera assurée en interne, par le service technique de la Communauté de communes,

VU le Bon à tirer validé par le Département, la Commune de Vailhan, l'association Nature Passion en charge de la gestion des réservations du site et le Comité Départemental de la Montagne et de l'Escalade,

VU la proposition la mieux-disante de la SARL Pic Bois sise 1510 chemin de Lira 84200 CARPENTRAS, d'un montant de 868,22 € HT soit 1 041,86 € TTC pour la fabrication et la livraison d'un panneau d'information sur la pratique de l'escalade, mobilier en inclusion par vitrification haute résistance, garanti 10 ans et issu de l'économie circulaire,

DECIDE de valider le devis de la SARL Pic Bois sise 1510 chemin de Lira 84200 CARPENTRAS, d'un montant de 868,22 € HT soit 1 041,86 € TTC, pour la fabrication et la livraison du panneau d'information sur la pratique de l'escalade au Rocher de Castel Viel à Vailhan,

089-2023 Attribution LOT 2 EP- Requalification ZAE Magalas Sud

Vu la consultation n° 2023-07 lancée le 02 juin 2023 sur le site acheteur de la communauté de communes Les Avant-Monts pour les travaux de requalification de la zone L'audacieuse Sud à Magalas

Vu la délibération n° 163-2023 en date du 10 juillet 2023 attribuant le marché Lot 1 et autorisant le Président à signer le marché pour le lot 2 Eclairage Public après négociation et avis de la commission des marchés,

Vu les propositions reçues le 17 juillet 2023 après négociation et choix de la variante solaire pour le lot 2 Eclairage Public,

VU le rapport d'analyse des offres et la proposition des services validée par la commission des marchés pour attribuer le marché à l'entreprise SOGETRALEC qui obtient la meilleure note,

DECIDE de valider l'offre de l'entreprise SOGETRALEC domiciliée 2372 route de Lespignan à Béziers (34) siret : 622 922 08 000026 pour un montant de 47 758.07€HT pour la fourniture et pose de l'éclairage public sur la zone l'Audacieuse Sud à Magalas.

#### 090-2023 Consultation sacs poubelles 2023

VU la consultation mutualisée avec les communes concernant l'acquisition de sacs poubelles 30 litres (ordures ménagères et corbeille papier) et 100 litres pour l'année 2023.

VU les besoins du service jeunesse de la Communauté de Communes les Avant-Monts, soit 3000 sacs 30L ordures ménagères et 2600 sacs 100L

VU les 6 propositions adressées par SOMEDIS, NICOLAS ENTRETIEN, ORAPI, SPE SUD, CANTASACS et ELIDIS.

DECIDE de valider la proposition la moins disante de la société SOMEDIS sise Centre de vie AGORA, Bat A, ZI les paluds, 13685 AUBAGNE Cedex pour un prix de 12.50 € HT le carton de 500 sacs 30 litres ordures ménagères, 7.10 € HT le carton de 500 sacs 30 litres corbeilles à papier et 22.20 € HT le carton de 200 sacs 100 litres.

#### 091-2023 -Prestation Hérault Ingénierie - Acquisition Parcelle AB72 - ZAE THEZAN

Considérant le projet d'extension de la ZAE les Masselettes à Thézan-lès-Béziers,

Compte tenu des difficultés rencontrées pour l'acquisition de la dernière parcelle AB72 essentielle à la réalisation de ce projet d'intérêt général,

Considérant la nécessité d'appui technique du service foncier du Département sollicité par la Communauté de communes auprès d'Hérault Ingénierie auquel elle est adhérente,

Vu la proposition établie par l'Etablissement Public Administratif Hérault Ingénierie sis Hôtel du Département, mas d'Alco, 1977 Avenue des Moulins à Montpellier pour l'acquisition de la parcelle AB 72 en phase amiable et d'expropriation si nécessaire,

DECIDE de retenir la proposition de l'Etablissement Public Administratif Hérault Ingénierie sis Hôtel du Département, mas d'Alco, 1977 Avenue des Moulins à Montpellier, 34087 pour l'acquisition de la parcelle AB72 de la zone d'activités économiques Les Masselettes à Thézan-lès-Béziers pour un montant TTC de 1 890 €.

La prestation comprend la phase amiable : animation et négociation foncière (courrier, rencontre, négociation, rédaction de la promesse de vente, suivi de la procédure) et la phase d'expropriation éventuelle auprès du propriétaire non-vendeur (accompagnement de la procédure administrative, réalisation du dossier d'enquête publique et d'enquête parcellaire, accompagnement de la procédure judiciaire, accompagnement à la maîtrise foncière).

Le financement de ces travaux sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget annexe de la ZAE Les Masselettes de l'exercice 2023.

092-2023 -Prise en charge CPF Bidault Ingrid

Considérant la demande de Mme Ingrid BIDAULT sollicitant l'utilisation d'une formation diplômante prénommée « Psycho périnatalité »

VU le devis de formation nécessitant un volume horaire total d'enseignement de 87h et un stage de 13h ainsi qu'un examen de 2h pour un coût de formation de 634 €

VU que Mme Ingrid BIDAULT a les heures nécessaires à cette formation dans le cadre de son CPF

DECIDE de valider la formation pour un diplôme universitaire « Psycho périnatalité » auprès de l'université de Montpellier – Faculté de médecine sise 641, avenue du Doyen Gaston Giraud 34090 MONTPELLIER

Le coût de cette formation d'un montant de 634 € TTC sera remboursé à Mme Ingrid BIDAULT – responsable du service Petite Enfance et 100 heures seront déduites de son CPF

Les frais de déplacement et de restauration ne sont pas pris en charge

En cas de constat d'absence de suivi de tout ou partie de la formation sans motif valable, l'agent doit rembourser les frais avancés par la collectivité.

094-2023 Délégation du DPU CCAM à la Commune de POUZOLLES

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants, L.213-1 à L.213-1-2 et L.213-3 ;

Vu l'article L.213-3 du Code de l'Urbanisme qui permet au titulaire en matière de droit de préemption urbain de déléguer une partie du DPU notamment à une collectivité locale,

Vu l'article L.210-1 du Code de l'Urbanisme qui précise que le droit de préemption institué est exercé en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations répondant aux objets définis à l'article L. 300-1 (à l'exception de ceux visant à sauvegarder ou à mettre en valeur les espaces naturels), ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation desdites actions ou opérations d'aménagement,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 18/09/2017 approuvant le transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à compter du 1er/01/2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-1-1467, du 28/12/2017, portant modification des compétences de la communauté de communes « Les Avant-Monts » ;

Vu la délibération 115-2020, en date du 16/11/2020, par laquelle le Conseil Communautaire a notamment délégué à Monsieur le Président de la Communauté de Communes l'exercice du droit de préemption urbain et l'a autorisé à déléguer l'exercice du droit de préemption urbain à une commune membre de la Communauté de Communes, à l'occasion de toute aliénation d'un bien, et ce quel que soit le montant de la cession ;

Considérant que la commune de POUZOLLES a informé la CCAM qu'elle est en cours d'achat des bâtiments de la distillerie pour la réalisation d'un parking public.

Considérant l'indication faite par ladite commune que la parcelle sise à POUZOLLES, cadastrée E 431, lieu-dit le village, pour une superficie totale de 01 a 45 ca fait partie intégrante de ce projet.

DECIDE de déléguer le droit de préemption urbain à la commune de POUZOLLES, pour toutes déclarations d'intention d'aliéner qui porteraient sur les parcelles cadastrées section E 431.

#### 095-2023 -Prestation facturation JVS Mairistem

Considérant que le service de la régie eau et assainissement doit réaliser la facturation assainissement pour les 4 communes du SIEVH : Abeilhan, Margon, Pouzolles et Roujan ainsi que Cabrerolles à compter du 1er janvier 2023 ;

Compte tenu qu'à ce jour cette facturation n'a toujours pas été effectuée et qu'il devient urgent de le faire,

Vu la proposition établie par le prestataire du logiciel de la facturation eau -JVS Mairistem- domicilié 7 Espace Raymond Aron-CS 80547 Saint Martin sur le Pré 51 013 Châlons en Champagne Cedex qui s'élève à 3 500€HT

DECIDE est retenue la proposition de JVS Mairistem- domicilié 7 Espace Raymond Aron-CS 80547 Saint Martin sur le Pré 51 013 Châlons en Champagne Cedex pour un montant de 3 500€HT

La prestation comprend la création des lots de facturations, le contrôle des consommations et des abonnements, le calcul des factures, la production des rôles de facturation, la génération des fichiers ORMC , la génération des fichiers pdf pour l'impression de la facture

Le financement de la prestation sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget annexe Régie assainissement de l'exercice 2023.

#### 096-2023 Frais reprographie PLU DP2 ROUJAN

VU l'approbation de la DP2 avec mise à jour du PLU de la commune de ROUJAN le 10/07/2023,

Vu la nécessité de procéder à la reprographie de 3 dossiers papier pour transmission en Préfecture.

Vu le devis de la SARL REPRO RAPID en date du 25/07/2023 d'un montant de 907.38 € TTC.

DECIDE de valider le devis de la SARL REPRO RAPID sise 15 avenue des

#### 097-2023 Frais reprographie PLU arrêté MURVIEL

VU l'arrêt du projet de PLU révisé de la commune de MURVIEL LES BEZIERS le 22/05/2023,

Vu la nécessité de procéder à la reprographie de 2 dossiers papier pour les besoins de l'enquête publique à venir.

Vu le devis de la SARL REPRO RAPID en date du 25/07/2023 d'un montant de 705.36 € TTC.

DECIDE de valider le devis de la SARL REPRO RAPID sise 15 avenue des Arbousiers 34500 BEZIERS en date du 25 juillet 2023 d'un montant de 705.36 € TTC.

098-2023 Acquisition annuelle de licences GoFolio INETUM

VU le contrat de licences GoFolio signé le 03/08/2021 avec INETUM SOFTWARE France d'une durée de 3 ans dont l'échéance est fin 2023.

VU la nécessité de procéder à une nouvelle acquisition de licences GoFolio pour une durée de 3 ans couvrant les années 2024, 2025 et 2026.

VU le devis du prestataire INETUM SOFTWARE en date du 20/07/2023 d'un montant de 5.760,00 € TTC pour une année (soit 14.400,00 € sur 3 ans).

DECIDE de valider le devis de INETUM SOFTWARE sise 1 rue Champeau BP 700 22 – 21801 QUETIGNY Cedex du 20/07/2023 d'un montant de 5.760,00 € TTC.

099-2023 Travaux de peinture intérieur - Crèche le Colombié à Puimisson

VU la nécessité de réaliser des travaux de peinture pour l'intérieur de la crèche Le Colombié à Puimisson

VU le devis le mieux disant établi par la société ES FACADE, sise 19 rue des granges, 34480 LAURENS d'un montant de 20 240.00 € HT soit 22 264.00 € TTC,

DECIDE de valider le devis de la société ES FACADE, sise 19 rue des granges, 34480 LAURENS pour un montant de 20 240.00 € HT soit 22 264.00 € TTC,

100-2023 Reconduction ligne de trésorerie - Régie Assainissement

VU la délibération du Conseil Communautaire n°175-2023 du 10 juillet 2023 donnant délégation de signature au Président, à réaliser le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant maximum de 700 000 € et à signer les contrats de ces prêts,

Vu l'offre de ligne de trésorerie formulée par le Crédit Agricole du Languedoc,

DECIDE afin de pallier aux subventions à venir et dans l'attente de l'obtention d'un crédit, un crédit de trésorerie est réalisé auprès du Crédit Agricole du Languedoc dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée : 1 an ....
- Montant : 700 000 €.
- Taux variable pré-fixé, indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS moyenne du mois facturé (facturation du mois M sur la base de l'index de M) plus marge de 1.50 %, soit à titre indicatif sur index de juin 2023 à 3.54% un taux de : 5.04%.
- Versement par crédit d'office - Remboursement par débit d'office,
- Intérêts calculés mensuellement à terme échu.
- Facturation mensuelle des agios, prélevés par débit d'office.
- Remboursement par débit d'office, à votre demande, auprès de nos services.

- Tirages d'un montant minimum de 10%
- Frais de dossier : 0,25% du montant accordé.

La collectivité s'engage à inscrire chaque année à son budget, les taxes cotisations ou autres, nécessaires au règlement des échéances, ainsi qu'à l'ensemble de ses obligations découlant du présent engagement.

#### 101-2023 Intégration données PLU Roujan INETUM

VU la déclaration de projet N°2 avec mise en conformité du PLU de la commune de ROUJAN le 10/07/2023.

VU la nécessité de procéder à l'intégration de ces données dans le logiciel métier.

VU le devis du prestataire INETUM SOFTWARE en date du 03/08/2023 d'un montant de 588,00 € TTC.

DECIDE de valider le devis de INETUM SOFTWARE sise 1 rue Champeau BP 700 22 – 21801 QUETIGNY Cedex du 03/08/2023 d'un montant de 588 € TTC.

#### 102-2023 Mission SI Cinéma de plein air 22 août 2023

Vu la proposition de l'entreprise « J.L.D soutien aux structures culturelles », pour la mise en place d'un agent « SI (Service Incendie) » lors du cinéma de plein air du mardi 22 Août 2023 sur la place de la mairie à Neffiès, pour un tarif de 150€ TTC.

DECIDE de valider le devis de « J.L.D, soutien aux structures culturelles » – 17 rue Paul Henri Vergnes – 34120 PEZENAS, d'un montant de 150 € TTC, dans le cadre du cinéma de plein air, à Neffiès, le 22 août 2023.

#### 103-2023 Spectacle Noël centre de loisirs

Vu la proposition de l'association « La maman des poissons », concernant le concert spectacle rock pour enfants « Fous comme des Lapins », pour 1 représentations le 13 décembre 2023, à destination des enfants présents dans les 3 centres de loisirs de notre communauté de communes pour un tarif de 1490€ TTC.

DECIDE de valider le devis de « La maman des poissons » – 20 chemin des bordes– 34110 VIC LA GARDIOLE, d'un montant de 1490 € TTC, dans le cadre des spectacles de Noël offert aux enfants du territoire, à Magalas, le 13 décembre 2023.

#### 104-2023 Eveil musical RPE

CONSIDERANT l'intérêt de la mise en place de séances d'éveil musical pour les enfants et les assistant(e)s maternel(le)s fréquentant les ateliers du RPE.

VU la proposition de M. Renaud STROBEL, représentant l'entreprise Belstro Animation Musicale domiciliée 14 rue de Ramejan à Maureilhan -34 370- siret : 918 022 815 00016 pour un montant de 450€ TTC qui comprend 9 séances mensuelles d'octobre 2023 à juin 2024

DECIDE de valider le projet éveil musical proposé par M Renaud STROBEL pour les animations du RPE pour un montant de 450 € les 9 séances.

#### 105-2023 Spectacle Noël RPE Crèche

Vu la proposition de l'association « La maman des poissons », concernant le spectacle « Le mini cirque de Lilipuce », pour 3 représentations le 8 décembre 2023, à destination des enfants faisant parti du Relais petite Enfance et de la crèche de notre communauté de communes pour un tarif de 1139€ TTC.

DECIDE de valider le devis de « La maman des poissons » – 20 chemin des bords – 34110 VIC LA GARDIOLE, d'un montant de 1139 € TTC, dans le cadre des spectacles de Noël offert aux enfants du territoire, le 8 décembre 2023.

#### 106-2023 Délivrance des données cadastrales 2023

VU la nécessité de procéder à la mise à jour des données cadastrales au 01.01.2023.

VU la demande faite en ce sens auprès de la Direction Générale des Finances Publiques de l'Hérault.

VU le devis de la DGFIP de l'Hérault en date du 21.08.2023 d'un montant de 547 €.

DECIDE de valider le devis de la DGFIP de l'Hérault sise 334 Allée Henri II de Montmorency CS 17788 34954 MONTPELLIER CEDEX 2 d'un montant de 547,00 €.

#### 107-2023 REGIE OT Achat et Vente Ouvrage Saint Chinian

VU le partenariat engagé par décision n°11-2023 du 13 février 2023 avec la SARL Gilbert et Gaillard,

VU la proposition des éditions Gilbert & Gaillard pour un tarif d'achat de l'ouvrage Saint-Chinian, grand cru du Languedoc à 25,88 € HT et un tarif de revente en boutique de 39 € TTC soit 36,97 € HT,

DECIDE de valider une commande de 5 exemplaires de l'ouvrage Saint-Chinian, grand cru du Languedoc proposé par « Financière G&G représentée par Sylvain PATARD, rédacteur en chef, sise 7 Parc des Fontenelles à BAILLY (78870) d'un montant de 129,40 € HT soit 136,52 € TTC.

DECIDE de fixer le tarif de vente en boutique de l'office du tourisme cet ouvrage au tarif applicable, à savoir 39,00 € TTC.

#### 108-2023 Attribution mission CSPS -Réhabilitation réseaux EU Rue Molinier et Rue du Porche - NEFFIES

VU la délibération 161-2023 du 10 juillet 2023 autorisant Le Président à signer le marché de travaux avec la société Frances pour la réhabilitation des réseaux humides de la rue Molinier et de la Rue du Porche à Neffies, il est nécessaire de retenir un prestataire pour la mission CSPS.

VU la consultation lancée par notre Maitre d'œuvre pour la mission CSPS

VU les offres reçues et le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet GAXIEU, Maitre d'Œuvre de l'opération, il est proposé de retenir la société Techni'bat domiciliée 34 avenue d'Espondeilhan à Lieuran les Béziers pour un montant de 1 420 € HT soit 1 704 € TTC

DECIDE de retenir l'offre la moins disante énoncée ci-dessus :

109-2023 Attribution mission CSPS -Réhabilitation réseaux EU Rue Cave des Consuls - Puissalicon

VU la délibération 162-2023 du 10 juillet 2023 autorisant Le Président à signer le marché de travaux avec la société TP Bessiere pour la réhabilitation du réseau EU de la Rue Cave des Consuls à Puissalicon, il est nécessaire de retenir un prestataire pour la mission CSPS.

VU la consultation lancée par notre Maitre d'œuvre pour la mission CSPS

VU les offres reçues et le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet GAXIEU, Maitre d'Œuvre de l'opération, il est proposé de retenir la société Techni'bat domiciliée 34 avenue d'Espondeilhan à Lieuran les Béziers pour un montant de 1 280 € HT soit 2 040 € TTC

DECIDE de retenir l'offre la moins disante énoncée ci-dessus :

110-2023 Attribution Missions connexes- Atelier régie eau-Murviel les B

En attente d'attribution

111-2023 Acquisition d'éléments de mesures pour recherche de fuites - Régie Eau

VU la nécessité du service des eaux de s'équiper en matériel de recherche de fuites afin de limiter les pertes sur les réseaux d'eau potable et notamment en logger afin de surveiller et détecter l'existence de fuites sur les réseaux. Ces équipements sont subventionnés à hauteur de 80% dans le cadre de l'élaboration des Schémas Directeurs d'eau potable et d'assainissement.

VU la consultation lancée

Vu les propositions reçues, DECIDE de retenir l'offre de la société Prolians/Baurès pour l'acquisition de 20 loggers, équipement de transport et accessoires pour un montant de 11 300.15 € HT soit 13 560.18 € TTC

112-2023 Travaux de peinture plafond, portes, façades de la crèche le Colombié à Puimisson

VU la nécessité de réaliser des travaux de peinture pour les portes, les plafonds intérieurs ainsi que les façades extérieures de la crèche Le Colombié à Puimisson

Après consultation, le Président DECIDE de valider le devis de la société ES FACADE, sise 19 rue des granges, 34480 LAURENS pour un montant de 32 910 € HT soit 36 201.00 € TTC,

113-2023 Nuitée pour les artistes intervenant dans le cadre du marché locavore à Thézan Les Béziers – Le 30 septembre 2023

Le Président DECIDE de valider le devis de « *Maison Hirondelle*, gîte et chambres d'hôtes » Madame Marian THORNTON – 24 avenue de Béziers – 34490 THEZAN LES BEZIERS, d'un montant de 205 € TTC, dans le cadre du spectacle présenté lors du marché locavore du samedi 30 septembre 2023.

114-2023 Spectacle pour le Festival des « Hivernales du Rire et du Vin »

Le Président DECIDE de valider la proposition de la compagnie « *Le Bruit qui Court* », concernant le spectacle « *Hamlet en 30 minutes* », pour 1 représentation le 26 janvier 2024, lors du Festival « Les Hivernales du Rire et du Vin » organisé par le service culturel de la Communauté de communes Les Avant-Monts pour un tarif de 2700€ HT.

**115-2023 Spectacle pour le Festival des « Hivernales du Rire et du Vin »**

Le Président DECIDE de valider la proposition de « *Fourchette Suisse Productions* », concernant le spectacle « *Une nuit avec Laura Domenge* », pour 1 représentation le 27 janvier 2024, lors du Festival « Les Hivernales du Rire et du Vin » organisé par le service culturel de la Communauté de communes Les Avant-Monts pour un tarif de 4810,60 € HT.

**116-2023 Spectacle pour le Festival des « Hivernales du Rire et du Vin »**

Le Président DECIDE de valider la proposition de « *Avril en Septembre* », concernant le spectacle « *Immo, French Touch Made in Germany* », pour 1 représentation le 2 février 2024, lors du Festival « Les Hivernales du Rire et du Vin » organisé par le service culturel de la Communauté de communes Les Avant-Monts pour un tarif de 2520,00 € HT.

**117-2023 Spectacle pour le Festival des « Hivernales du Rire et du Vin »**

Le Président DECIDE de valider la proposition du théâtre « *Se Busca* », concernant le spectacle « *Si Devos nous était conté* », pour 1 représentation le 9 février 2024, lors du Festival « Les Hivernales du Rire et du Vin » organisé par le service culturel de la Communauté de communes Les Avant-Monts pour un tarif de 2600 € TTC.

**118-2023 Spectacle pour le Festival des « Hivernales du Rire et du Vin »**

Le Président DECIDE de valider la proposition de « *En Scène Productions* », concernant le spectacle « *Le Nectar des Dieux* », pour 1 représentation le 10 février 2024, lors du Festival « Les Hivernales du Rire et du Vin » organisé par le service culturel de la Communauté de communes Les Avant-Monts pour un tarif de 2200 € HT.

**119-2023 Spectacle pour le Festival des « Hivernales du Rire et du Vin »**

Le Président DECIDE de valider la proposition de la compagnie « *Le dénouement qu'on voudrait* », concernant le spectacle « *La Motivation* », pour 1 représentation le 3 février 2024, lors du Festival « Les Hivernales du Rire et du Vin » organisé par le service culturel de la Communauté de communes Les Avant-Monts pour un tarif de 1900 € TTC.

**120-2023 Animation musicale du marché locavore du 30 Septembre à Thézan-lès-Béziers – Régie Office du Tourisme**

CONSIDERANT la mutualisation entre le service culturel et l'Office du tourisme pour la co-organisation du marché locavore du Samedi 30 Septembre 2023 à Thézan-lès-Béziers et le besoin d'une animation musicale pour assurer la convivialité de l'évènement,

Le Président DECIDE de valider le devis de Jean-Paul ALVAREZ, Entreprise individuelle sise 461 rue de Fontcouverte, résidence Marie Jose 34070 MONTPELLIER, d'un montant de 360 € HT, soit 360 € TTC (TVA non applicable) pour une animation musicale programmée le samedi 30 septembre 2023 à Thézan-lès-Béziers.

Je demande au Conseil de bien vouloir en prendre acte

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

